

FONDATION - ENSEIGNEMENT - SIGNATURE 1

Adresse aux responsables de l'enseignement

C'est la lecture d'un petit texte(1) de Derrida que me sont venues quelques réflexions sur l'après coup de notre fondation. Nous pourrions en tirer quelque enseignement car dans la constitution même des C.C.A.F. existe une direction d'enseignement.

Le nom, la signature et l'institution sont les trois piliers sur lesquels nous allons nous appuyer pour essayer de comprendre quels sont les enjeux de l'enseignement de la psychanalyse en 1989 aux cartels constituants. Bien que Derrida ait écrit son texte, l'occasion du Bicentenaire de la déclaration d'indépendance des U.S.A., il m'est apparu que la question qu'il posait

"Qui signe, et de quel nom soi-disant propre dépend l'acte de fondation qui fonde une institution", nous concernait tout particulièrement.

En effet, son propos s'engage sur les 3 points suivants

10) Pour fonder une institution, une constitution ou un état, il est requis qu'un signataire s'y soit engagé.

2°) La signature garde avec l'acte instituteur comme acte de langage et d'écriture, un lien qui n'a plus rien de l'accident empirique.

Bien qu'en principe une institution doive, dans son institutionnalité se rendre indépendante des individus empiriques qui ont pris part sa production et en faire le deuil, il se trouve qu'en raison de la structure du langage instituteur, l'acte fondateur d'une institution garde pourtant en lui sa signature.

Sans vouloir reprendre les temps qui ont précédé l'Assemblée Générale de fondation, je partirai du moment où en 1983 les C.C.A.F. se sont donnés des statuts que l'assemblée constituante a signés. Tout comme Jefferson pour la déclaration des droits de l'homme, un x s'est senti délégué à la charge de rédiger ces statuts que d'autres savaient vouloir dire. Rédiger et non pas écrire puisque une fois rédigée, cette esquisse, cette "plume avancée", comme l'appelle Derrida, s'est trouvée en position d'être corrigée ou revue pour qu'elle soit ratifiée par l'assemblée générale des signataires.

I) OTOBIOGRAPHIES, Jacques Derrida, Ed. Galilée

Donc ni les signataires qui ont présenté les projets de statuts ni les contre-signataires des statuts définitifs de l'assemblée n'ont vraiment signé puisque en droit tous se sont trouvés dans la position de signer pour eux-mêmes mais aussi pour d'autres.

"Si en droit le signataire c'est le peuple, le bon peuple, précision décisive, car elle garantit la valeur de l'intention et de la signature"; le "pas de liste d'analystes" ne garantit rien de l'origine des signataires alors qui signe?

Vous noterez que ce premier constat inscrit un indécidable et, au fond, plus les représentants représentent des représentants plus l'indécidabilité se creuse.

Sans doute peut-on articuler déjà une première conséquence l'institution ne peut pas garantir qu'un enseignement soit l'enseignement de l'institution.

C'est ce que de Derrida appelle l'indécidabilité entre structure performative et constative.

Pour les enseignements pas de performance instituée d'avance..

Par contre la passe avec cette apparence performative semble y répondre. Pourtant dans la mesure où la question de la nomination est sans réponse pour un temps, elle tombe elle aussi dans une structure constative c'est-à-dire à l'état d'observation d'un dispositif mis en place.

Mais revenons aux signataires qui n'existaient pas avant d'avoir signé car ceux-ci se donnent naissance par l'acte même de signer. Ils sont alors sujets de l'institution, membres donc de celle-ci.

Ici on passe de la structure constative : prendre acte des statuts à la structure performative : membre des Cartels Constituants par la simple signature qui pourtant est de l'ordre de l'indécidable puisqu'elle ne suppose rien d'autre que l'acte de signer. "La signature invente le signataire"...

Robert UNI

Ce texte a été adressé par Robert LEVY au Conseil des Enseignements sous le titre "adresse aux responsables de l'enseignement".

Sa parution au "courrier" a été proposée par Yves GAZZERA. Ainsi vos commentaires, contributions, etc... sont attendus pour un prochain "courrier".